MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –125

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026125-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
16/10/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 22
Votants	……. 26

Objet :

FONCIER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD - Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU -– Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT - Philippe MARCHAND - Jeannick MÉNARD - Marie-Christine PRAUD - Laurence MOREL - Chloé GEFFRAY - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY –— Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Véronique POITEVIN - Guillaume BROHAN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Monsieur Fabrice PORON donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Alexandre GAILLARD
Mme Dominique HEMERY-BESNARD donne procuration à Mme M-C PRAUD
Monsieur Clément DELAPORTE

SECRÉTAIRE : Monsieur Philippe MARCHAND
ASSISTANTE : Madame Irma LEROY

2026. 125 / BAIL EMPHYTEOTIQUE : Approbation du bail emphytéotique relatif à la mise à disposition d'une parcelle au profit de l'association sportive des « Cadets de Bains »

Madame la Maire expose à l'Assemblée que par délibération n°2025-75 du 26 juin 2025, le Conseil municipal a donné son accord de principe à la construction d'un club-house par l'association sportive des « Cadets de Bains », intégralement financée par cette dernière. Il s'est également engagé à établir un bail emphytéotique afin de définir les modalités et les conditions de mise à disposition de la parcelle communale destinée à accueillir cette construction.

Les travaux étant désormais achevés, un projet de bail emphytéotique a été établi par l'office notarial de Maître CAROFF à Redon, en vue de sa signature prochaine.
Pour rappel, les principales conditions de mise à disposition de la parcelle, d'une superficie d'environ 140 m², sont les suivantes :

- **Mise à disposition du terrain :** gratuite ;
- **À la charge de l'association sportive des « Cadets de Bains » :** l'exploitation, l'entretien et la réparation du bâtiment, la souscription des assurances nécessaires ;
- **À la charge de la commune :** la prise en charge des contrôles réglementaires relatifs aux installations électriques, à l'eau, à la qualité de l'air et aux extincteurs, le règlement des consommations d'eau et d'électricité ;
- **Durée du bail :** 99 ans, selon les modalités précisées dans le projet de bail ;
- **À l'échéance du bail :** restitution du bâtiment à la commune.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026125-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** les conditions de mise à disposition de la parcelle communale ainsi que les modalités prévues dans le projet de bail emphytéotique ci-joint ;
- **D'autoriser,** le cas échéant, Madame la Maire à signer ledit bail et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire,
Marie-Laure PONDARD